



Rapport d'expertise (assurance auto)

Par **Sadonne Patrick**, le **07/08/2013** à **15:00**

Bonjour,

J'ai eu un accident de voiture et je suis assuré en tout risques. L'expert me donne 4000 euro pour ma voiture (mais elle vaut bien plus, je devrais voir ca avec lui) et estime à 9000 euro TTC les reparations. Elle est donc techniquement reparable mais economiquement irreparable. J'attend son rapport d'expertise complet.

Ma question : est ce que je peux faire reparer le minimum pour la securité et faire rouler la voiture, ou est ce que je doit absolument faire toutes les reparations que l'expert aura mis sur son rapport ? En sachant qu'il à sans doute compté les frais pour changer un enjoliveur abimé, faire les peintures pour toutes les petites rayures etc.

Je sais que je ne pourrait pas vendre ma voiture et qu'elle aura la valeur d'epave pour l'assurance jusqu'à ce que j'ai fait constaté certaines reparations mais je ne sais pas encor lesquelles.

J'espere avoir été assez claire dans mes explications.

Merci par avance à ceux qui m'eclaireront sur ma situation.

Par **chaber**, le **09/08/2013** à **16:48**

bonjour

Il est difficile de vous répondre vu l'importance des dommages. Vous devriez poser la question à l'expert puisque vous serez amenée à lui soumettre le véhicule (avec règlement

d'honoraires bien entendu) pour qu'il vous donne accord de récupérer la carte grise.